



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

LA ROSALYCE ET GABRIEL
14 ROUTE DE SAINT POURCAIN
03110 CHARMEIL

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 001 697 253

► **Lieu de consommation :**

LA ROSALYCE
14 ROUTE DE SAINT POURCAIN
03110 CHARMEIL

Gaz naturel :

Installation : 0001443225
PCE : 17388711970650
Profil et CAR : P12 000 000 030 023

► **Autres informations :**

Siret :
49018493400019

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Gaz naturel : 0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé

**Service & appel gratuits

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 03 avril 2024

► **Prochain relevé :**

vers le 03 avril 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 21 avril 2023

2 028,53 €

Cette facture est basée sur une télé-relève de vos consommations.

■ gaz naturel	2 548,13 €
■ services et prestations techniques	54,59 €
total hors toutes taxes	2 602,72 €
Taxes et contributions	201,49 €
total HTVA	2 804,21 €
TVA à 5,50 % calculée sur 138,37 €	7,61 €
TVA à 20,00 % calculée sur 2 665,84 €	533,17 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	540,78 €
total TTC	3 344,99 €
Déduction des prélèvements effectués	-1 316,46 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-7,08 €
TVA collectée à 20,0 %	-196,80 €
montant à prélever	2 028,53 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Une panne de courant, une serrure bloquée ?



ENGIE et son partenaire AXA vous proposent une solution de dépannage efficace et sans délai de carence pour votre local professionnel en cas de panne de courant, disjoncteur qui saute, serrure ou volets roulants bloqués afin de garantir le maintien de votre activité.

Mon Dépannage Pro vous permet d'être dépanné dans un délai de 4h en journée(1) avec une prise en charge de tous les frais jusqu'à 1000 € par intervention (déplacement, pièces et main d'œuvre).

Pour en savoir plus, appelez le 09 69 32 12 76 (Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 appel non surtaxé).

Vous pouvez également accéder aux informations relatives à cette solution de dépannage sur

<https://pro.engie.fr/MonDepannagePro>

(1) Intervention sur site dès le lendemain lorsque l'appel est passé après 18h

► **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► **Découvrez le site www.engie.com**

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

► **Pour être facturé au réel**

Les clients équipés d'un compteur communicant en gaz sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.



Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché (prenant effet à la date du 31/08/2022)

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- pr fixe & loc détente coffret débit : 16 m3/h.
- Compteur communicant.
- Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement (°) du 31/08/22 au 31/12/22 sur la base de 16,86 euros HT par mois							202,32	68,18	5,5%
Abonnement (°) du 01/01/23 au 01/04/23 sur la base de 16,98 euros HT par mois							203,76	50,80	5,5%
Consommation du 31/08/22 au 19/09/22	280	7776	7934	158	11,00	1738			
Consommation du 20/09/22 au 01/11/22	280	7934	8298	364	10,98	3997			
Consommation du 02/11/22 au 01/12/22	280	8298	8564	266	10,99	2923			
Consommation du 02/12/22 au 01/01/23	280	8564	8847	283	11,03	3121			
Consommation du 02/01/23 au 01/02/23	280	8847	9127	280	11,07	3100			
Consommation du 02/02/23 au 01/03/23	280	9127	9420	293	11,16	3270			
Consommation du 02/03/23 au 01/04/23	280	9420	9742	322	11,03	3552			
- Consommation TQ1 du 31/08/22 au 31/12/22						11678	0,04498	525,28	20,0%
- Consommation TQ1 du 01/01/23 au 01/04/23						10023	0,18995	1 903,87	20,0%

Taxes et Contributions	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement			19,39	5,5%
TICGN* du 31/08/22 au 31/12/22	11678	0,00841	98,21	20,0%
TICGN* du 01/01/23 au 01/04/23	10023	0,00837	83,89	20,0%

Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	
Location de comptage			16,46	20,0%
Location bloc détente - coffret			38,13	20,0%

Total de votre facture	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	2 804,21	7,61	533,17	3 344,99

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Historique de votre facturation en €

2021	nov.	136,53
2022	août	892,29
2023	avril	2 028,53

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(0) Abonnement : comment est calculé son prix ?

Ce prix mensuel est calculé à partir de votre abonnement annuel sur la base d'un mois de 30 jours et arrondi au centime d'euro le plus proche. L'abonnement est facturé en fonction du nombre de jours réels facturés.

Exemple : sur la base d'un abonnement de 190 € HT par an, vous paierez en janvier (31 jours) $190 \times (31/365) = 16,14$ € HT.

Nos prix de quantité gaz incluent la contribution au tarif spécial de solidarité gaz

* TICGN : Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 706877526 du 06/04/23

LA ROSALYCE ET GABRIEL

Réf. de votre compte : 300001697253

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0286510

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 917000352577 du 2 septembre 2022

montant TTC

2 028,53 euros

prélevé le :

21/04/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

LA ROSALYCE ET GABRIEL

Références du compte

nom de la banque

CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET LIMOUSIN
- AG CLERMONT FERRAN

IBAN

FR76 1871 5002 0008 1009 5813 172

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 13,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).